

Province de Québec
MRC Athabaska
Municipalité de Saint-Valère

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal, tenue lundi le 2 mai 2022
à la salle municipale située au numéro 2 de la rue du Parc Saint-Valère

Sont présents:	Monsieur Guy Dupuis	Siège 1
	Monsieur Jacques Pépin	Siège 2
	Monsieur Éric Morissette	Siège 3
	Madame Nadia Hébert	Siège 4
	Madame Claudia Quirion	Siège 6

Absente : madame Joséane Turgeon, siège 5.

Président de la séance : monsieur Marcel Normand, maire

Secrétaire de la séance: Carole Pigeon

125-2022

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Marcel Normand, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 8 h 05

Monsieur le maire demande 15 secondes de silence en l'honneur de monsieur Guy Lafleur et en mémoire de ceux et celles qui sont touchés par la guerre en Ukraine.

126-2022

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et s'en déclare satisfait.

En conséquence,
Il est proposé par madame Claudia Quirion
appuyé par monsieur Éric Morissette
et résolu

QUE l'ordre du jour est adopté tel que lu.

Adoptée à l'unanimité

PROCÈS-VERBAUX

127-2022

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 4 AVRIL 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 4 avril dernier;

En conséquence,
Il est proposé par monsieur Jacques Pepin
appuyé par monsieur Guy Dupuis
et résolu

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 4 avril 2022 est accepté tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

128-2022

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 avril dernier;

En conséquence,
Il est proposé par madame Nadia Hébert
appuyé par monsieur Jacques Pepin
et résolu

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 12 avril 2022 est accepté tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

ADMINISTRATION

129-2022

4.1 ADOPTION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des comptes payés et à payer du mois d'avril 2022;

En conséquence,
Il est proposé par madame Claudia Quirion
appuyé par et résolu monsieur Guy Dupuis

QUE les comptes du mois d'avril 2022 au montant de 40 841.74 \$ sont acceptés tels que présentés.

Adopté à l'unanimité

130-2022

4.2 CANDIDAT À LA MAIRIE – MARCEL NORMAND

CONSIDÉRANT QU'UN seul candidat s'est présenté à la Maire de la municipalité;

En conséquence,
Il est proposé par
appuyé par madame Claudia Quirion
et résolu monsieur Éric Morissette

QUE le Conseil accueille monsieur Marcel Normand au poste de maire dont l'assermentation a eu lieu jeudi 28 avril 2022.

Adopté à l'unanimité

131-2022

4.3 MRC-ARTHABASKA – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 200 ÉDICTANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ARTHABASKA, DEUXIÈME GÉNÉRATION, CONCERNANT L'AJOUT D'UNE GRANDE ORIENTATION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE AINSI QUE DIVERSES DISPOSITION

ATTENDU QUE le Conseil est en accord avec le projet de réglementation modifiant le règlement 200 édictant le schéma d'aménagement et de développement de la municipalité régionale de comté d'Arthabaska;

CONSIDÉRANT QUE les maires ont adoptés la résolution 2022-03-2418 édictant que le règlement numéro 200 qui correspond aux attentes des membres élus;

En conséquence,
Il est proposé par monsieur Jacques Pepin
appuyé par madame Nadia Hébert
et résolu

QUE le Conseil appui la présentation du règlement numéro 200 édictant le Schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska, deuxième génération, concernant l'ajout d'une grande orientation de l'aménagement du territoire ainsi que diverse dispositions;

QU'UN résumé descriptif et expliquant le règlement 200 édictant le Schéma d'aménagement et de développement sera publié sur notre site Internet municipal.

Adopté à l'unanimité

132-2022

4.4 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2021 DANS LE CADRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES DE LA MRC D'ARTHABASKA À ÊTRE PRÉSENTÉ AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ATTENDU l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques le 23 mars 2009;

ATTENDU l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie qui prescrit à toute autorité locale ou régionale et à toute régie inter municipale, chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, l'obligation d'adopter et de transmettre annuellement au ministre de la Sécurité publique un rapport d'activités pour l'exercice précédent;

En conséquence,
Il est proposé par monsieur Guy Dupuis
appuyé par Nadia Hébert
et résolu

QUE la Régie intermunicipale de sécurité incendie de Bulstrode (RISI) approuve le rapport annuel d'activités 2021 à être présenté au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska.

Adopté à l'unanimité

133-2022

4.5 AUTORISATION AFIN DE FAIRE SUIVRE LES RELEVÉS BATHYMÉTRIQUES AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT – CARTOGRAPHIE DES PLAINES INONDABLES DE LA RIVIÈRE BULSTRODE – SECTEUR SAINT-VALÈRE

ATTENDU QUE les ressources hydriques et environnement fluviale (JFSA) demande une autorisation de partager nos dossier bathymétriques avec le MELCC (ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques;

En conséquence,
Il est proposé par madame Nadia Hébert
appuyé par monsieur Guy Dupuis
et résolu

QUE le Conseil autorisera le partage des informations et décharge de toutes responsabilités les ressources hydriques et environnementales.
Adopté à l'unanimité

Adopté à l'unanimité

134-2022

4.6 HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL

Il est proposé par monsieur Jacques Pepin
appuyé par monsieur Éric Morissette
et résolu

QUE l'horaire du bureau municipal sera, à compter du 9 mai 2022, comme suit :

Lundi au jeudi – fermé les vendredis
Ouvert de 8 h 30 à midi et de 13 h 00 à 17 h 00

Les citoyens sont invités à faire parvenir leurs demandes par Internet à l'adresse de courriel suivante reception@mvalere.qc.ca ou à déposer les demandes dans la boîte à l'entrée du bureau municipal en tout temps.

Adopté à l'unanimité

135-2022

4.7 CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET ACCÉLÉRATION DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)

Octroi d'aide financière dans le cadre du Volet Accélération du programme d'aide à la voirie local (PAVL);

Entre le Ministre des Transports, pour et au nom du gouvernement du Québec, représenté par monsieur Raymond Jeudi, directeur général des aides financières, dûment autorisé en vertu de la Loi sur le ministère des Transport (RLRQ. C. M-28) et du *Règlement sur la signature de certain actes document ou écrit du ministère des Transports* (RLRQ.C.M-28 r. 6), ci-après appelé le «**Ministre**»

Et

La Municipalité de Saint-Valère, personne morale de droit public, légalement constituée, représenté par Carole Pigeon, directrice générale et greffière-trésorière et par Marcel Normand, maire, dûment autorisées aux termes de cette résolution

en date du 2 mai 2022 dont copie est jointe à l'annexe A, ci-après appelée le «**Bénéficiaire**»;

ci-après collectivement désignées les «**Parties**»

En conséquence,
Il est proposé par madame Claudia Quirion
appuyé par madame Nadia Hébert

QUE le Conseil autorise madame Carole Pigeon, directrice générale et greffière-trésorière ainsi que monsieur Marcel Normand à représenter la Municipalité dans ce dossier.

Adopté à l'unanimité

136-2022

4.8 DÉPÔT – VALORISATION DES PLASTIQUES AGRICOLES, ÉTAT DE LA SITUATION

Suite à une rencontre avec Gesterra dont la MRC d'Arthabaska était aussi présente. La valorisation des plastiques agricoles seront valorisés pour un coût de 180,36 \$ / TM. Mais rappelons surtout que les discussions du projet pilote avec AgriRécup suivent leurs cours et que l'implantation de points de dépôt sur l'ensemble du territoire de la MRC d'Arthabaska est un projet toujours en évaluation. Des validations sont en cours afin de confirmer ou non la possibilité de mettre en place un point de dépôt.

137-2022

4.9 DÉPÔT – 100 DEGRÉS NOUVEAU PROJET

L'organisme 100 Degrés a lancé un appel de projet qui vise à rapprocher les jeunes du monde bioalimentaire. Ce programme s'adresse notamment aux municipalités et le montant maximum de soutien financier s'élève à 10 000 \$. Le dépôt des projets doit être fait avant le 6 mai, date ultime d'acceptation des projets.

138-2022

4.10 POUVOIR D'ACHAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

CONSIDÉRANT le poste qu'occupe la directrice générale au sein de la municipalité;

En conséquence,
Il est proposé par monsieur Guy Dupuis
appuyé par monsieur Jacques Pepin
et résolu

QU'UNE carte de crédit au montant de 5 000 \$ lui est attribué;

QUE son pouvoir d'achat est établi et limité à 5 000 \$;

QUE le pouvoir d'achat n'empêche aucunement l'obligation d'expliquer les dépenses devant le Conseil municipal.

Adopté à l'unanimité

139-2022

4.11 POUVOIR D'ACHAT DU COORDONNATEUR AUX LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT le poste qu'occupe le coordonnateur aux loisirs et vie communautaire au sein de la municipalité;

En conséquence,
Il est proposé par madame Claudia Quirion
appuyé par monsieur Éric Morissette
et résolu

QU'UNE carte de crédit au montant de 500 \$ lui est attribué;

QUE son pouvoir d'achat est élablit et limité à 500 \$;

QUE le pouvoir d'achat n'empêche aucunement l'obligation d'expliquer les dépenses devant le Conseil municipal.

Adopté à l'unanimité

140-2022

4.12 DÉPÔT - EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA – EMPLOI ÉTÉ CAMP DE JOUR

L'approbation de la subvention d'emploi été Canada confirme un montant de 3 493.70 \$ pour 7 semaines à deux animateurs à raison de 35 heures semaines.

141-2022

4.13 OUVERTURE DE SOUMISSION ET ADJUDICATION DU CONTRAT D'ENTRETIEN PAYSAGER 2022

ATTENDU QU'UNE demande de soumission pour l'entretien paysager pour l'année 2022 a été faite de gré à gré;

Il est proposé par monsieur Éric Morissette
appuyé par madame Nadia Hébert
et résolu

QUE le contrat d'entretien paysager est accordé à Alexandre Légaré pour la saison 2022 au montant total avant taxes de 3 720 \$.

Adopté à l'unanimité

142-2022

4.14 OUVERTURE DE SOUMISSION ET ADJUDICATION DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES PELOUSES POUR L'ÉTÉ 2022

ATTENDU QU'UNE demande de soumission pour l'entretien des pelouses pour l'année 2022 a été faite de gré à gré;

Il est proposé par monsieur Guy Dupuis
appuyé par monsieur Éric Morissette
et résolu

QUE le contrat d'entretien des pelouses pour l'année 2022 est accordé à Pelouse Expert au montant total avant taxes de 9 650 \$.

Adopté à l'unanimité

143-2022

4.15 ENTRETIEN DES LUMINAIRES DE RUES VERS LE DEL

ENTENDU QU'IL est plus économique et écologique d'aller vers l'éclairage au DEL;

En conséquence,
Il est proposé par monsieur Jacques Pepin
appuyé par madame Nadia Hébert
et résolu

QU'À partir de ce jour les luminaires de rues qui devront être réparés le seront par des lumières au DEL;

QUE la compagnie Marcoux et Fils appliquera ces changements vers le type *mini view* 54 watts 3k équivalent au prix de 375 \$ et qu'un délai de 12 à 14 semaines est possible pour l'installation de ce type de luminaire.

Adopté à l'unanimité

144-2022

4.16 ACHAT DE CHÈQUES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE les chèques en mains portent le nom de l'ancien directeur général de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire que seul le nom de la Municipalité apparait au libellé;

En conséquence,
Il est proposé par madame Nadia Hébert
appuyé par monsieur Guy Dupuis
et résolu

QUE le Conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière a se procurer sans attente des chèques au nom de la Municipalité de Saint-Valère auprès d'Infotech, firme responsable du logiciel comptable Sygem.

Adopté à l'unanimité

145-2022

4.17 ENTRETIEN DES VITRES ET PLANCHERS 2022

ATTENDU QUE l'entretien des vitres extérieures, des planchers et des tapis ainsi que des locaux municipaux et du Pavillon Intergénérationnel est nécessaire au bureau municipal;

En conséquence,
Il est proposé par monsieur Jacques Pepin
appuyé par monsieur Guy Dupuis
et résolu

QUE le contrat d'entretien des vitres extérieures au montant de 680 \$ est accepté;

QUE le contrat d'entretien des plancher une fois l'an pour l'année 2022 au montant de 1 650 \$ est accordé;

QUE l'entretien des tapis (lavage) est accordé au montant de 300 \$;

QUE l'entretien des locaux au montant de 841.50 \$ mensuellement est accordé;

QUE le tout est accordé à Denis Filion de Dan-Lav 97;

Adopté à l'unanimité

146-2022

4.18 ENTENTE DE SERVICE AVEC L'AUTORITÉ 9-1-1 DE PROCHAINE GÉNÉRATION

ENTENDU QU'UNE entente de service doit être convenue entre la Municipalité de Saint-Valère et Bell Canada tant au service connu du 9-1-1 de la prochaine génération;

En conséquence,
Il est proposé par monsieur Jacques Pepin
appuyé par monsieur Éric Morissette
et résolu

QUE le Conseil municipal mandate madame Carole Pigeon, directrice générale et greffière-trésorière ainsi que monsieur Marcel Normand, maire à signer l'entente au nom de la Municipalité de Saint-Valère.

Adopté à l'unanimité

147-2022

4.19 DÉPÔT - ORDONNANCE DE CONFISCATION D'UN BIEN INFRACTIONNEL ANNULATION ET RADIATION– COUR DU QUÉBEC (Chambre criminelle et pénale)

Dépôt de l'ordonnance de cours concernant le dossier portant le numéro 415-38-002190-171 publiée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière d'Arthabaska sous le numéro 23 297 351.

148-2022

4.20 REGISTRAIRE AUX ENTREPRISES

ATTENDU QUE messieurs Marc Plante et Jocelyn Jutras ne travaillent plus pour la municipalité de Saint-Valère depuis le 10 janvier 2022;

En conséquence,
Il est proposé par monsieur Guy Dupuis
appuyé par monsieur Jacques Pepin
et résolu

QUE madame Carole Pigeon est nommée représentante autorisée par le Conseil municipal de Saint-Valère à représenter celle-ci au registraire des entreprises du Québec à titre de directrice générale et greffière-trésorière;

QUE monsieur Marcel Normand est nommée représentant autorisée par le Conseil municipal de Saint-Valère à représenter celle-ci au registraire des entreprises du Québec à titre de maire;

QUE le conseil autorise madame Pigeon à retirer les noms de Marc Plante et de Jocelyn Jutras des registres du registraire des entreprises du Québec et dès ce jour.

Adopté à l'unanimité

149-2022 **4.21 INFOTECH – MISE À JOUR DU LOGICIEL COMPTABLE**

Il est proposé par
appuyé par madame Claudia Quirion
et résolu madame Nadia Hébert

QUE la proposition sous la soumission 202300018 d'Infotech pour le contrat de service du programme de comptabilité Sygem au montant de 5 485 \$ est accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

150-2022 **4.22 DÉPÔT – PROGRAMME FRR 75 000 \$**

Le Fonds région et ruralité (FRR) volet municipal pour la municipalité de Saint-Valère se chiffre à 75,000 \$ en 2022.

151-2022 **4.23 COPERNIC RELEVÉ SANITAIRE 2022**

ATTENDU QUE le projet Copernic élabore un portrait de la situation de conformité des installations septiques sur le territoire de la municipalité de Saint-Valère. Cette phase du projet permettra alors à la municipalité d'évaluer les contraintes à l'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolée (Q-2 r.22);

ATTENDU QUE Copernic inspectera les installations septiques nécessitant une évaluation visuelle, rédigera une lettre aux citoyens visés, distribuera des trousse de sensibilisation. Copernic remettra et présentera à la municipalité un rapport comprenant l'état général des installations septique sur le territoire de la municipalité de Saint-Valère;

En conséquence,
Il est proposé par monsieur Jacques Pepin
appuyé par monsieur Éric Morissette
et résolu

QUE le Conseil accepte la proposition de Copernic sous la soumission de services 2022-116 au montant de 3 675 \$ plus les taxes applicables au Québec.

Adopté à l'unanimité

152-2022 **4.24 CONGRÈS 2022 DE L'ADMQ**

CONSIDÉRANT le prochain congrès de l'association des directeurs municipaux du Québec prévu les 15-16-17 juin prochain;

CONSIDÉRANT l'entente de travail entre la directrice générale et greffière-trésorière et la municipalité de Saint-Valère;

En conséquence,
Il est proposé par monsieur Éric Morissette
appuyé par madame Claudia Quirion
et résolu

QUE la directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à participer au congrès de l'ADMQ du 15-16 et 17 juin avec salaire;

QUE la formation au congrès de l'année 2022 est de 539 \$ plus les taxes applicables;

QUE le kilométrage et de stationnements lui seront remboursés;

QUE le Conseil accepte de payer pour deux nuitées aux coûts totaux de 279.65 \$

Adopté à l'unanimité

VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

153-2022

5.1 RAPPORT DE LA VOIRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS

Aucun

154-2002

5.2 DEMANDE DE CHANGEMENT DU PANNEAU DE VITESSE AVANT ET APRÈS LE PONT DE BULSTRODE

ATTENDU QUE la vitesse est établie à 90 kilomètres heure à la sortie du pont de Bulstrode vers le 12 rang;

ATTENDU QUE la vitesse est établie à 90 kilomètres heure avant le pont de Bulstrode vers la Municipalité de Saint-Valère;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs véhicules de ferme circulent du 12 rang vers la route 161;

CONSIDÉRANT le danger que représentent les véhicules circulant à 90 kilomètres heure sur la route 161 au croisement du 12 rang;

En conséquence,
Il est proposé par monsieur Éric Morissette
appuyé par madame Claudia Quirion
et résolu

QU'UNE demande de changement de vitesse soit faite auprès du ministère des transports du Québec à l'effet que la vitesse soit changée à 50 kilomètres heure du pont de Bulstrode vers la Municipalité de Saint-Valère sur la route 161;

QU'UNE demande de changement de vitesse soit faite auprès du ministère des transports du Québec à l'effet que la vitesse soit changée à 50 kilomètres heure avant le pont de Bulstrode vers le 12 rang sur la route 161;

Adopté à l'unanimité

155-2002

5.3 ADJUDICATION DU CONTRAT DE RÉAMÉNAGEMENT DU TERRE-PLEIN

ATTENDU QU'UN devis a été publié en relation avec le réaménagement du terre-plein sous le numéro de référence SAVM-256883;

ATTENDU QU'UNE ouverture de soumission a été faite le 12 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE 4 soumissionnaires ont déposés les soumissions suivantes :

Cité Constructions TM Inc. pour un montant de 487 492.22 \$

Sintra Inc. pour un montant de 510 948.98 \$

Lambert & Grenier Inc. pour un montant de 546 528.20 \$

Excavations Tourigny Inc. pour un montant de 557 363.08 \$

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Éric Morissette
appuyé par madame Claudia Quirion
et résolu

QUE le contrat est octroyé à Cité Constructions TM Inc. pour un montant de 487 492.22 \$;

QUE la dépense au montant de 167 455 \$ est octroyée par le programme d'aide du Fonds de la sécurité routière PAFFSR-20180821-01;

QUE le montant de 320 037.22 \$ sera déduit à même le fond de roulement de la Municipalité de Saint-Valère garantissant ainsi le paiement total des travaux.

Adopté à l'unanimité

156-2002

5.4 DÉPÔT – DÉMISSION DE MONSIEUR ÉRIC BOISVERT AU POSTE DE PRÉPOSÉ À LA VOIRIE

Madame la directrice générale annonce que monsieur Éric Boisvert donne sa démission au poste de préposé à la voirie et que son dernier jour travaillé est le 29 avril 2022.

LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

157-2002

6.1 TABLES EXTÉRIEURES

Il est proposé par monsieur Jacques Pepin
appuyé par madame Claudia Quirion
et résolu

QUE le Conseil autorise l'achat de deux (2) tables de pique-nique en fer, aluminium et plastique au coût de 700 \$ environ, plus les taxes applicables;

QUE le Conseil autorise la réparation des tables déjà sur nos sites.

Adopté à l'unanimité

158-2022

6.2 DÉPÔT BILAN – CHASSE AUX COCOS

Monsieur le maire Marcel Normand dépose devant Conseil le bilan entourant l'activité de la Chasse aux Cocos tenue le 16 avril 2022.

159-2002

6.3 TARIFICATION DU CAMP DE JOUR DE SAINT-VALÈRE – ÉTÉ 2022

ENTENDU QUE la Municipalité de Saint-Valère tiendra son camp d'été pour la saison 2022 après une absence de deux ans;

En conséquence,
Il est proposé par monsieur Jacques Pepin
appuyé par monsieur Guy Dupuis
et résolu

QUE le coût de l'inscription de 6 semaine pour l'été 2022 est fixé à 225 \$ pour le premier enfant, 215 \$ pour le 2^e enfant d'une même famille* et 200 \$ pour le 3^e enfant d'une même famille*;

***Une même famille = de la même adresse et selon une preuve d'adresse, par exemple le bulletin scolaire.**

QUE le service du camp d'été par journée est de 12 \$ avec planification obligatoire (le prix est par enfant et demeure le même pour le 2^e et 3^e enfant d'une même famille);

QUE le coût de la garderie est fixé à 4 \$ par jour. Le service de garde sera disponible de 7 h 30 à 9 h en matinée et de 16 h à 17 h 30 en fin d'après-midi. Il y aura des frais supplémentaires imputables aux retardataires. Le taux de retard est fixé sur le formulaire d'inscription.

QUE le coût des activités spéciales est fixé à 25 \$ par enfant par activité. Il y aura 5 activités au cours de l'été;

QU'UNE publication sera faite sur notre site Facebook, page Web municipale ainsi que par un publipostage afin de faire connaître les dates du camp d'été 2022.

Adopté à l'unanimité

160-2002

6.4 COMITÉ 12/18 MRC D'ARTHABASKA – COTISATION ANNUELLE

ATTENDU QUE le comité 12/18 compte sur la participation municipale pour agir auprès des jeunes de notre région;

En conséquence,
Il est proposé par madame Claudia Quirion
appuyé par madame Nadia Hébert
et résolu

QUE la cotisation 2022 par capital humain est de 2.75 \$ selon le relevé de population disponible sur le site du Ministère des affaires municipales du Québec et de l'habitation (MAMH). Relevé 2022 est de 1 251 citoyens. Donc un total de participation à la vie des 12/18 au montant de 3 440.25 \$.

Adopté à l'unanimité

161-2022

6.5 DÉPÔT - PROGRAMME PRIMA

Le ministère des Aînés et des proches aidants lance un premier appel de projets dans le cadre du nouveau Programme d'infrastructures municipales pour les aînées – PRIMA – dont les projets visant à soutenir les communautés dans leur adaptation au vieillissement de la population peuvent soumettre ceux-ci entre le 15 avril et le 15 juin 2022. Un programme d'une subvention de 100, 000 \$ maximale pour la réalisation de travaux d'infrastructures et d'aménagement visant à répondre aux besoins des personnes aînées et à bonifier leur qualité de vie.

6.6 DÉPÔT – RÉCEPTION D'UN MONTANT DE 500 \$ POUR LES LOISIRS

Monsieur Éric Lefebvre, député d'Arthabaska, remet un montant de 500 \$ pour favoriser les loisirs de Saint-Valère.

INSPECTION ET URBANISME

162-2022

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Monsieur le maire Marcel Normand dépose devant Conseil le rapport de l'inspecteur municipal du mois d'avril 2022.

RAPPORT DU MAIRE ET DES COMITÉS

163-2022

8.1 RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le maire Marcel Normand explique que des discussions ont été faites avec le préfet de la MRC d'Arthabaska pour les objectifs municipaux. Aussi une entrevue a été réalisée avec le journaliste Claude Thibodeau suite à sa nomination. Une rencontre est prévue le mercredi 4 mai avec monsieur François Gardner et la FADOQ.

164-2022

8.2 RAPPORT DU COMITÉ DES LOISIRS – CULTURE – VIE COMMUNAUTAIRE

Monsieur Éric Morissette déclare que des préparations sont en cours pour la fête de la St-Jean 2022.

Madame Claudia Quirion spécifie que plusieurs projets sont en route, fête des voisins et soccer en autres. Le projet de bioalimentaire vs les découvertes est aussi en route.

165-2022

8.3 RAPPORT DU COMITÉ DE LA RISI

Monsieur Guy Dupuis nous informe que malgré quelques problèmes au sein de la RISI tout est maintenant en contrôle.

Monsieur Dupuis spécifie que la Régie Intermunicipale de Bultrode recherche activement des pompiers volontaires. Les citoyens et citoyennes de Saint-Valère sont invités à communiquer avec monsieur Guy Dupuis pour en connaître d'avantage.

166-2022

8.4 RAPPORT DU COMITÉ DE LA VOIRIE

Monsieur Jacques Pepin constate que certains citoyens sont insatisfaits de la condition des routes pavées de pierres. Toutefois il est noté que la route Boisvert a été identifiée comme difficile à circuler.

Plusieurs bris sont constatés sur la machinerie et les équipements de voirie. Aussi une rencontre est prévue pour établir des prévisions des travaux afin de pouvoir en informer les citoyens.

167-2022

8.5 RAPPORT DU COMITÉ DE LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Monsieur Jacques Pepin informe les citoyens qu'une rencontre a eu lieu avec Gestera et qu'une autre est prévu pour le mois de Juin. Évidemment, monsieur le maire est convié à cette prochaine réunion considérant que monsieur Pépin n'est plus maire par intérim.

Madame Nadia Hébert mentionne la Journée Normand Maurice "Agir pour notre environnement" RDD (résidus domestiques dangereux) sera tenue cette année sur notre territoire. Les dates suivront dans une parution du journal local.

PÉRIODE DE QUESTIONS

168-2022

CLÔTURE DE LA SÉANCE.

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour ont été lus;

Il est proposé par monsieur Guy Dupuis

QUE la séance est levée à 22 h 00

Marcel Normand
Maire

Carole Pigeon,
Directrice générale et
greffière-trésorière